

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

	Cadre réservé à l'autorité environnementale							
Date de réception : 06/04/2022		Dossier complet le : 08/04/2022		N° d'enregistrement : f09322p0114				
		1. Intitulé du pr	ojet					
Projet d'aménagement immobilier à Andon (06)								
2. ld	entification du	(ou des) maître(s) d'ouvra	ge ou du (ou des)	pétitionnaire(s)				
2.1 Personne physique								
Nom		Prénon	า					
2.2 Personne morale		0.4.0.14.1.0.01.4.1.4.14.5.5						
Dénomination ou raison so		SAS MAISON A LA MEF						
Nom, prénom et qualité de habilitée à représenter la pe		M. YURY KALASHNIKO	V représenté en F	rance par Mme Tatiana RANIOLO				
RCS / SIRET 8 4 8	4 2 4 0	9 9 0 0 0 1 0	Forme juridique	SAS				
	Joigne	z à votre demande l'an	nexe obligatoire	n°1				
3. Catégorie(s) applicab		iu des seuils et critères ann dimensionnement correspo		22-2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous	-catégorie			s seuils et critères de la catégorie utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)				
39. Travaux, construction opérations d'aménageme		Projet sur une assiette de	terrain de 12842	m2				
7. Travaux, constructions et opérations d'aménagement (b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou, dont la surface de								
plancher au sens de l'article R 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R*420-1 du code de l'urbanisme est comprise entre 10								
000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	comprise entre 10							
		4. Caractéristiques génér	ales du proiet					
Doivent être annexées au	présent formul	laire les pièces énoncées d		u formulaire				
		uels travaux de démolition						
Construction de logement	s individuels e	t collectifs à Andon (06)						
Cf. détails ci-après ainsi que l'Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000 jointe.								

### 4.2 Objectifs du projet

Le projet concerne la création de 14 chalets individuels, de deux immeubles collectifs composés de 26 logements et d une salle polyvalente (fitness + SPA) réservée à l usage exclusif des futurs propriétaires pour un total de 40 logements. Les chalets se développent en R+1 avec l aménagement des combles et les collectifs se développent en R+2 avec le dernier étage en duplex.

La hauteur maximale à légout pour toutes les constructions nexcédera pas 7m.

Le projet s adapte à la topologie naturelle du terrain qui permet une meilleure intégration. Les stationnements se développeront en sous-sol pour les collectifs, au RDC pour les chalets et en extérieur pour la salle polyvalente. Cette organisation, malgré le niveau de sous-sol qui se trouve en bas du terrain permet de réduire considérablement les mouvements de terre.

# 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet consiste à :

- dans un premier temps défricher les secteurs concernés
- dans un second temps terrasser
- dans un troisième temps implanter les réseaux, voiries et constructions.

Lensemble du projet sera implanté sur toute la parcelle pour permettre de « noyer » les constructions dans la végétation et ainsi éviter un effet de masse. Les bâtiments seront implantés de manière à obtenir un maximum despace vert tout autour. Les constructions sont orientées dans laxe Nord-Sud avec toutes les pièces souvrant au Sud et permettant douvrir les constructions sur le paysage lointain.

Pour éviter tout vis-à-vis et être en immersion dans la nature, aucune ouverture ne sera créée sur les chalets sur les façades Est et Ouest.

Cela permet également de réduire les déblais et de créer des talus pour récupérer le terrain naturel dun niveau à lautre.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le fonctionnement sera celui d'un ensemble d'habitations individuelles et collectives.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Demande de defrichement DDTM retour ci joint								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  Grandeurs caractéristiques Valeur(s)								
Emprise totale du projet = 9675 m²	coro caraciensiques	valesi(s)						
Surface plancher créée = 4100 m <sup>2</sup>								
Défrichement = 4330 m <sup>2</sup>								
Bontonioni – 4000 m								
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)		40.77.47.54						
d'implantation		43°77'47"51 Lat. 06°79'98"40						
Chemin des Teilles	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
06750 ANDON	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à							
Parcelles cadastrales: C n°61, 62 et 63	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :							
	Point de départ : Long.	°'" Lat°'"						
		°' Lat°'"_						
	Communes traversées :  Commune de Andon, aucune autre co	ommune traversée						
Jo	pignez à votre demande les annexes	n° 2 à 6						
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	on d'une installation ou d'un ouvrage exis	tant ? Oui Non						
environnementale?	cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une	evaluation Oui Non						
4.7.2 Si oui, décrivez sommairemer différentes composantes de votre								
indiquez à quelle date il a été auto								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	Non Cf. le document joint "Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000" pour la distance avec les ZNIEFF proches
En zone de montagne ?	V		
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	Cf. le document joint "Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000" pour la distance avec les APPB les plus proches
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	V		Zone d'étude située dans l'emprise du Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		V	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?		V	ZRE du Loup (Eaux superficielles) suivant la cartographie de la DREAL et de la DDTM.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?		V	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	V		ZSC FR9301571 « Rivière et gorges du Loup » - Zone d'étude incluse sur quelques mètres en limite de cette ZSC  ZPS FR9312002 « Préalpes de Grasses » - Zone d'étude distant de 10 m environ de cette ZPS
D'un site classé ?		V	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	Uniquement l'eau du réseau eau potable
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	Déblais / remblais à l'équilibre : les rez de chaussée semi-enterrés nécessiteront notamment des excavations. Les déblais seront réutilisés en remblais pour les voiries internes au projet
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		V	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	V		Cf. le document joint "Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000"
		V		Incidences non notables dommageables sur les milieux et les espèces  Cf. le document joint "Evaluation Simplifiée des Incidences Natura 2000"

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Cf ESI
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	V		Déplacements liés : - au chantier durant toute la durée des travaux - aux habitations une fois mis en place.  Le trafic sur la voie de desserte devrait être significativement augmenté au regard de la situation actuelle.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<ul><li>✓</li><li></li></ul>		Bruits émis par les engins en phase chantier Ensuite bruits d'une zone d'habitation

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			Le chantier devrait générer des odeurs liés au fonctionnement des engins ainsi qu'aux mouvements de poussière
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<ul><li>✓</li><li>□</li></ul>		Vibrations émises en phase chantier
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<ul><li>✓</li><li>□</li></ul>		L'éclairage sera celui d'une zone d'habitation de taille comparable en phase de fonctionnement. Les préconisations pour les éclairages de l'Evaluation Simplifiée des Incidences jointe à ce document, seront appliquées afin de réduire l'impact sur la faune nocturne.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	V		Emission de rejets liés aux engins de chantier  Emission de rejets (fumées, fumées d'échappement, particules diverses) liés aux zones d'habitation
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Lessivage possible des zones remaniées et d'éventuelles pollutions accidentelles en phase chantier  Rejets d'eaux usées dans le réseau eaux usées existant en phase de fonctionnement
	Engendre-t-il des effluents ?		V	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Déchets inertes usuels en phase chantier : gravats, câbles ou autres plastiques, déchets métalliques

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	V	Création d'une zone d'habitation dans un cadre d'habitat diffus, de forêts et de prairies en contrebas
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	V	
6.2 Les incide approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non V Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cf. les mesures énoncées dans l'Evaluation Simplifiée des Incidences jointe à ce document.

L'architecte va prendre en compte l'impact paysager des constructions afin que les ecosystèmes à fort potentiel soient le moins impactés par la phase travaux, construction et lors de la mise en activité du projet (éclairages).

Compte tenu du potentiel pour l'avifaune, la phase de défrichement sera minimisée au maximum avec un marquage des arbres les plus propices à servir de gites pour les chiroptères ou de site de nidification pour l'avifaune. Les technicuges d'abbatges doux seront mis en application.

Actuellement nous attendons le devis du bureau d'étude pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage afin de mettre en application le plus favorablement possible les préconisations énoncées dans l'Evaluation Simplifiée des incidences natura 2000. Une formation en visio par le bureau d'étude sera réalisée ainsi que des passages chantiers pour acompagner le projet et que le chantier soit lancé avec les bonnes références. Cet accompagnement va permettre aux entreprises de s•approprier ces problématiques et aussi d•échanger sur des problématiques terrain non anticipées, puis de trouver des solutions adaptées.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

En ce qui concerne une évaluation environnementale, elle ne semble pas utile compte tenu de la conclusion de l'Evaluation Simplifiée des Incidences jointe à ce document.

### 8. Annexes

	. I Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	~
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	<
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet Cf. les mesures énoncées dans l'Evaluation Simplifiée des Incidences jointe à ce document. Cf. dossier loi sur l'eau Cf. retour DDTM pour le defrichement 9. Engagement et signature